

PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Arrêt

Vu pour être annexé
à la délibération du
24 février 2020

Enquête publique

Dossier mis à l'enquête
publique du 18 mai
au 29 juin 2021

Approbation

Vu pour être annexé
à la délibération du
9 mai 2022

**Bilan de la
concertation**

SOMMAIRE

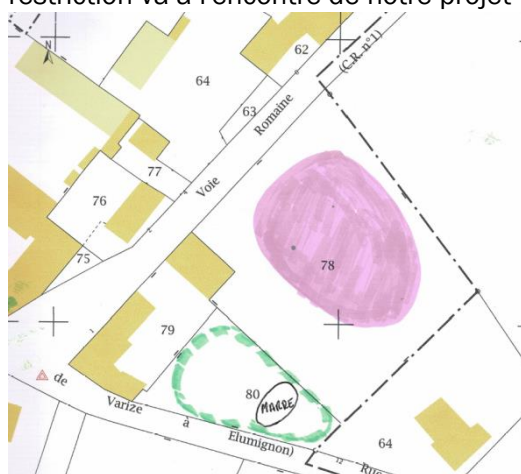
Synthèse de la concertation	3
Les outils de la concertation	12
Calendrier de l'exposition itinérante	14
Exposition sur le diagnostic	24
Affiche des réunions publiques de novembre 2019	38
Affiche des réunions publiques de Janvier 2020	39
Site internet de la CCCB et réseau sociaux outil de communication	40
Articles parus dans le Mag Coeur de Beauce	41
Articles de presses parus dans l'Echo Républicain	43

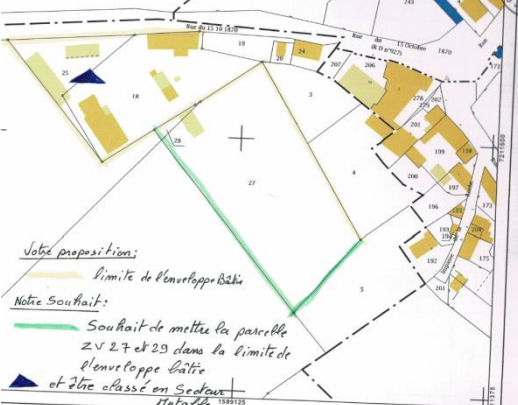
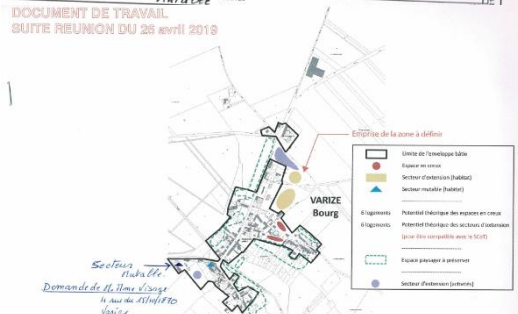
Synthèse de la concertation

Demandeur	Commune	Format	Observation	Commentaire
Pothier	Terminiers	Courriel	Nous souhaiterions donc savoir si nos terrains sont conformes à la future application du PLUI "Coeur de beauce" principalement en terme de surface, puisque le SCOT préconise une densification de la population pour limiter l'utilisation d'espace foncier sachant que ce terrain se trouve au centre du village (voir photo) D'autre part, Monsieur le maire a évoqué qu'en faisant un permis d'aménager (bien que notre terrain n'est pas un lotissement) cela permettra de bloquer administrativement nos terrains sur le PLU actuel de Terminiers et non pas sur le futur PLUI.	Terrain situé en zone Ua, le terrain est concerné par une OAP qui encadre le caractère programmatique (6 logements, accès terrains et desserte AEP à partir de la RD)
Greard Monique	Terminiers	Cahier de concertation	Avant le décès de mon mari en 2010, le maire est venu chez nous (44 rue de Chaville). Il a insisté que si nous gardions nos terrains en agricole, il ne saurait être question de les remettre en constructible. IL est mensonger que "nous avons hésité". Malheureusement, nous avons appris par la suite que les terrains avaient basculé en agricole, sans notre accord. Plusieurs personnes nous avaient demandé des terrains. Il nous semble plus que logique de terminer en construction ce reste de terre qui part du parc jusqu'au premier chemin rural. Je n'ai pas l'intention de concurrencer la partie urbaine vers Terre-Noire. Demande que ses terrains agricoles soient constructibles.	Demande également exprimée lors de la réunion publique du 23 janvier 2020 à Terminiers. La commune a fait le choix de porter son développement sur le secteur de la Barate au nord-est du bourg . En fonction de ce choix d'occupation et du respect des dispositions législatives en terme de consommation de l'espace agricole, une réponse défavorable a été donnée Ces terrains resteront classés en zone agricole.
Greard Monique	Terminiers	Courrier	Demande que son terrain qui est entouré sur 3 faces de constructions et la face ouest de 2 chemins soit en zone constructible.	Même réponse que pour l'observation précédente
Legrand Emmanuel	Terminiers	Cahier de concertation	Exploitation sur 2 sites (Touriette où j'habite et 5 hameau des Echelles - habitation et dépendances inoccupées). Demande que le corps de ferme des Echelles fasse l'objet d'une OAP au lieu d'un classement en agricole).	La commune devra se prononcer sur cette requête lors de la période de consultation des PPA avant enquête publique. Le bâtiment agricole pourrait être identifié comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article R151.35 du code de l'urbanisme et sera encadré par une OAP

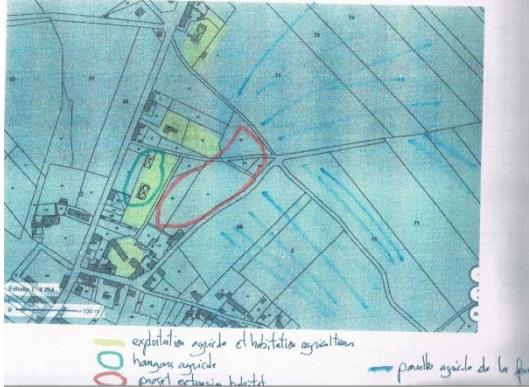
Lepève	Oysonville	Courrier	Demande de basculer la parcelle ZE n° 50 et n° 54 en zone 1AU	Le choix de la commune a été de porter la zone 1AU sur la parcelle sur la parcelle n° 54
Rouvray Saint Florentin	Les Villages Vovéens	Courrier	Hauteurs des murs pleins le long des voies publiques → 1.50 et 2 mètres Mur bahut entre 1.50 et 2 mètres	Règlement pour les villages Vovéens : Sont autorisées, les clôtures d'une hauteur maximum de 2 mètres. Les conifères sont interdits.
Gentilly	Rouvray Saint Denis	Courrier	Demande de mettre dans le PLUI son terrain en constructible dont le permis de construire a déjà été refusé car représente une ouverture à l'urbanisation (commune soumise RNU)	Suite au porté à connaissance de l'Etat, l'ouverture à l'urbanisation est interdite
Grandin	Janville-en-Beauce	Courrier	Demande de mettre dans le PLUi en constructible ses parcelles AC 813, 811, 809, 822, 847	Parcelles intégrées à la zone Uc de Janville
Pom'Alliance	Le Puiset	Courrier	Demande en date du 9 août 2019, d'une extension de la zone d'activité pour le développement de leur activité	Une demande plus précise des besoins en matière de surface a été demandée. L'entreprise a fait une demande d'extension de 3000 m²
Couture	Beauvilliers	Cahier de concertation	5 rue du Midi à Mauloup Demande que les parcelles 277 et 282 soient modifiées en zone Ua.	La parcelle 282 est classée Uj. La parcelle 277 est classée en Ua. A la commune de préciser la destination des parcelles. Étant précisé qu'n fonction de leur situation en limite de l'espace bâti, leur classement en zone constructible serait considéré comme une extension ce qui n'est pas admissible dans un hameau.
Croffils	Beauvilliers	Cahier de concertation	3, rue des Lilas - Demande de rectification pour classement en terrain constructible d'une partie du terrain classé en ceinture verte (Uj)	Le secteur en question est en jardin (zone Uj) comme les fonds de jardin adjacents.
Canler	Beauvilliers	Mail adressé à la mairie	Hameau de Mésangeon (parcelles ZV 48, 32 et 62) Demande de classer ce site en zone d'activités (zone Ux) comme dans le Plu communal en vigueur	L'occupation actuelle est dédiée à un usage para agricole. Le classement en zone Ux serait possible.
Bonneau	Oinville Saint Liphard	Courrier	Demande d'extension de son hangar agricole. Projet refusé 2 fois pour non-respect de la distance d'implantation de la départementale à plus de 15 mètres.	La commune a fait le choix de ne pas instaurer de règle pour L'IMPLANTATION DU BÂTI PAR RAPPORT AUX VOIES dans la zone A.

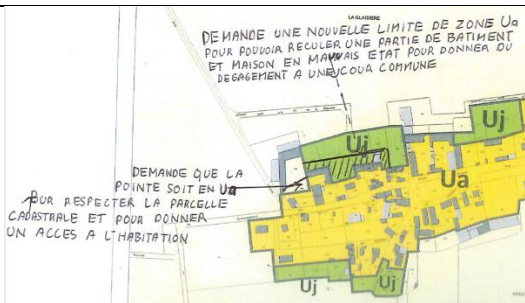
Wildt	Janville-en-Beauce	Courrier	Demande de classement des parcelles ZN 51-52-53-54-55-56-57-58 en constructibles	Ces terrains sont classés en agricole, ils sont situés à l'extérieur du bourg de Janville. Il n'est pas du tout envisageable d'ouvrir à l'urbanisation ces parcelles.
Blanchet	Lumeau	Cahier de concertation	Demande de classer ses parcelles (AC0016 et AC0017) en zone urbaine susceptible d'être constructible (assainissement individuel, garage).	La commune estime que la zone urbaine de Neuville se révèle trop "stricte" : des jardins se trouvant en zone agricole. Le reclassement des fonds de parcelles en Uj sur ce hameau serait envisageable.
Pilate	Bazoches en Dunois	Courrier	Demande de déclassement de ces parcelles classées au PLU actuel en zone de jardin en zone agricole pour la construction de bâtiments agricole	La commune a reclassé les parcelles en zone agricole dans le projet de PLUi
Doret	Fresnay l'Évêque	Courriel	Aménagement des anciens bâtiments aujourd'hui sans intérêt dans le but de les conserver et d'en faire des bureaux pour mon activité d'expertises agricoles à horizon 2020. Nous sommes actuellement trois salariés et nous passerions à 4 dès réalisation du projet	Bâtiment agricole identifié en changement de destination
Chateignier	Varize	Courriel	Son exploitation agricole se retrouve enclavée entre le cimetière et la zone 1AU prévue au zonage	La commune a déplacé la zone 1AU pour éviter l'enclavement de l'exploitation agricole
Descarpenteries	Varize	Cahier de concertation	Propriétaire d'un bien 1 voie romaine, acquis en 2018, sur les parcelles 78,79 et 80. Lors d'une réunion, nous avons appris ces parcelles sont frappées d'une restriction "fonds de jardins, espaces d'intérêt. Cette restriction va à l'encontre de notre projet	La parcelle 80 a été classée en jardins (zone Uj) pour sa qualité paysagère. Parcelles 78 et 79 classées en Ua à l'heure actuelle, ayant fait l'objet de remarques de la part des services de l'Etat préconisant un classement en Nj



Visage Olivier	Varize	Cahier de concertation	Souhaite que les parcelles ZV27 et ZV 29 soient incluses dans la limite de l'enveloppe bâtie, afin de pouvoir construire un hangar de stockage (artisan menuisier) et que l'atelier (ZV28 et 25) soit classé en secteur mutable.  <i>Votre proposition:</i> Limite de l'enveloppe bâtie <i>Notre Souhait:</i> Souhait de mettre les parcelles ZV 27 et 29 dans la limite de l'enveloppe bâtie et être classé en Secteur mutable DOCUMENT DE TRAVAIL SUITE REUNION DU 26 avril 2019 	Les parcelles ZV 27 et 29 sont classées en zone Ux (activités) ; Leur classement permet donc la construction d'un hangar de stockage pour un artisan menuisier. Les parcelles ZV 28 et 25 sont quant à elles en zone Ua qui permet une utilisation assez large des sols.
Bonneau	Varize	Cahier de concertation	Demande que la ligne "fonds de jardins) sur les parcelles 229 à 233 soit réduite de moitié. La largeur étant de 40 m entre la rue du Guéjard et la Conie, la réduire à 20m. Propose de compenser ces 1400m² par la mise en fond de jardin sur la parcelle 154. 	Cette « redistribution » par voie de compensation des zones de jardins (Uj) semblerait possible à la condition stricte de ne pas altérer les abords de la Conie sous réserve de l'accord de la commune.

7

				semblent pas contredire les attentes exprimées.
Carreau	Poinville	Courriel	Demande le changement d'affectation des parcelles ZC111 et ZC114 du PLUi sur la commune de POINVILLE. Je souhaiterais pouvoir construire un hangar agricole sur ces parcelles, alors que le nouveau PLU ne m'autorise une construction qu'à des fins d'habitations	La zone 1AU a été supprimée, la parcelle est classée en agricole
Peigné	Bazoches-les-Hautes	Cahier de concertation	Souhaite que le hameau du Mesnil passe en zone constructible car plusieurs constructions peuvent y être envisagées	Le hameau du Mesnil est considéré comme un écart puisque celui-ci regroupe moins d'une quinzaine de logement.
Levot	Louville-la-Chenard	Cahier de concertation	Au sujet de l'environnement « Comment préserver et mettre en valeur les paysages et milieux naturels avec vos éoliennes en nombre sur certaines parties du territoire comme à Louville-la-Chenard. Aux maires des communes membre de CCCB, vous saccager les paysages, environnement et la faune »	
Hullot	Louville-la-Chenard	Cahier de concertation	« Je suis contre les paysages des éoliennes partout. Nous ne pouvons plus disposer des terrains autour des fermes ».	
Granveau	Réclainville	Cahier de concertation	Souhaite que ses terrains cadastrés C41 et 42 soient classés en constructibles	Ces terrains sont classés en zone Ua dans le projet de zonage.
Mercier	Réclainville	Cahier de concertation	Souhaite que la parcelle B890 soit considéré comme constructible. Souhaite également que les parcelles B29, 28 et 30 de ses voisins soient classées en zone UA.	Une partie de la B890 est classée en zone 1AU. Les parcelles B29,28 et 30 restent en agricole
Pelletier	Louville la Chenard	Cahier de concertation	La parcelle 156, 153, 152, 106, 105, 104, 103 ont été acheté en terrain à bâtir, CU déjà été demandé et accepté auparavant. Une clause suspensive apparait dans l'acte de vente pour ne pas construire pendant plusieurs années.	Herville est considéré comme un écart donc classement en zone agricole.
Siron	Louville la Chenard	Cahier de concertation	Demande que son jardin clos de murs en pierres soit classé en Uj, cadastré en ZH25. ZH 26 est plantée de noyers est peut être classé en N	Terrains classés en agricole dans la proposition de zonage : possibilité : la commune

				devra se prononcer sur cette requête
Renon	Poinville	Cahier de concertation	Demande de suppression de la mention zone cultivée imputé au terrain en 2008 dans le PLU.	Parcelle classée en zone Ua
Sevestre	Baigneaux	Cahier de concertation	Demande que ses parcelles AB331, AB060 et AB061 soient classées en Uj. Demande que la parcelle ZD0174 qu'ils souhaitent déclaré comme une zone N et non comme un EBC	Ces parcelles sont classées en N Cette parcelle reste en EBC car elle présente un certain intérêt selon la municipalité
Lefebvre	Barmainville	Courrier		La commune devra se prononcer sur cette requête lors de la période de consultation des PPA avant enquête publique.
Muset	Poinville	Courriel + Cahier de concertation	La municipalité a instauré une zone naturelle au centre même de mon exploitation, elle sépare mon siège d'exploitation de son annexe située quelques mètres plus loin, au 17 grande rue à Poinville. Cette zone me prive de tout développement et porte atteinte à la pérennité de mon exploitation. , je vous serais très reconnaissante de bien vouloir intervenir auprès de la municipalité de Poinville et des personnes chargées de la commission du PLUI pour changer la destination de la parcelle ZD 149, attenante à mon corps de ferme, de zone naturelle en zone agricole	Suite à la rencontre avec Madame MUSET Céline en mairie, et après avoir débattu, il faudrait repasser en Zone A la partie N entourée de pointillés. Entre autres la parcelle ZD 149. ➔ Suite au mail de la mairie en date du 21 février, la demande sera corrigée après enquête publique
Mineau	Fresnay-l'Evêque	Cahier de concertation	L'ensemble des parcelles au Sud du bourg sont classées en Uj. Souhaitent que leur parcelle cadastrée ZR °66 soit classée en Uj également et pas en Nj	Le classement en Uj pourrait être envisagé sous réserve de l'accord de la commune
Michau	Les Villages Vovéens	Cahier de concertation	Parcelle XI 0005 Les Ouches de Soignolles En consultant le PLUi de la commune déléguée de Voves, je suis surpris de constater que tous les terrains auparavant constructibles dans le PLU de 2009 soient déclassés en terrains agricoles. Une parcelle qualifiée de constructible dans un POS depuis plus de 30 ans n'est pas une prescription acquise sur un bien immobilier.	Les Ouches de Soignolles est un hameau donc considéré comme un « écart » donc classement en zone agricole.

Portheault	Les Villages Vovéens	Cahier de concertation	Nous avons acquis cette parcelle en décembre 2014 sur la base d'un prix au m ² constructible. A ce jour, nous constatons que cette parcelle sera classée agricole alors qu'elle est inexploitable compte-tenu de la configuration et de la proximité des habitations. Sentiment d'avoir été spolié, sans information, ni concertation. Nous souhaitons que le PLUi soit revu tenant compte des doléances de chacun. PS : nous proposons à la CCCB de racheter cette parcelle au prix du m ² constructible.	Les Ouches de Soignolles est un hameau donc considéré comme un « écart » donc classement en zone agricole.
Dupré - Mothu	Les Villages Vovéens	Cahier de concertation	Après consultation du PLUi, nous avons constaté que Bois Saint Martin est en zone agricole. Nous avons acheté une parcelle agricole constructible. Surpris que leur parcelle soit classée en A	Le bois Saint Martin est considéré comme un écart : classement en A possibilité de faire vivre les constructions existantes.
Pradot - Duverger	Mérouville	Cahier de concertation	A/ Demande que la parcelle C259 (clos + hangar) reste en zone agricole B/ Demande que la parcelle ZD22 soit retiré de la zone agricole	A/ ¾ de la parcelle en zone agricole B/ Parcelle classée en Ua
Morgeat	Le Puiset _ Janville	Cahier de concertation	Observation par rapport à la constitution de la zone 1 AUX à côté de la zone du Boël. Demande à ce que la limite des parcelles côté zone agricole soit rectiligne pour ne pas contraindre l'exploitation des parcelles voisines	La commune devra se prononcer sur cette requête lors de la période de consultation des PPA avant enquête publique.
Tiercelin	Fontenay sur Conie	Cahier de concertation	Suite à consultation du document (26 mars 2019) nous constatons que notre ferme est incluse dans les « espaces paysagers à préserver ». Nous demandons à être en zone agricole. Par ailleurs, il existait une zone constructible sur le terrain, nous souhaiterions qu'elle soit maintenue	Exploitation classée en zone agricole Zone Ua prolongée sur une partie des terrains de la ferme.
Pothier	Fontenay sur Conie		Après consultation du PLUi, je m'aperçois qu'il n'y a plus aucune zone prévue pour la construction, qu'est donc devenu l'ancien PLU ? Les petites communes comme FONTENAY qui ont du mal à boucler le budget n'ont plus d'issue de nouvelles constructions pour augmenter leurs recettes. La Commune qui n'avait pas été souhaité mettre sans doute la main au portefeuille pour boucler le budget	La commune n'a pas eu le souhait de porter une zone 1AU sur son territoire. PLU toujours applicable sur la commune jusqu'à approbation du nouveau PLUi
Fallou	Péronville	Cahier de concertation	Parcelle ZE 155 aurait dû être classée en zone N	La parcelle est classée en zone N avec un classement en EBC

Carreau Martégani	Poinville	Cahier de concertation	Demande le changement d'affectation des parcelles ZC111 et ZC114 du PLUi sur la commune de POINVILLE. Je souhaiterai pouvoir construire un hangar agricole sur ces parcelles, alors que le nouveau PLU ne m'autorise une construction qu'à des fin d'habitations.	Demande prise en compte, parcelles classées en zone A.
Renont	Poinville	Cahier de concertation	Nous réitérons notre demande à savoir la suppression de la mention de zone cultivée protégée sur la parcelle ZH 79 défini dans le PLU en 2008	Parcelle classée en zone UA
Bertheau	Eole en Beauce	Cahier de concertation	Nous souhaitons que les parcelles D672 et ZR7 veulent que ces parcelles soient constructibles. (terrains raccordés aux réseaux eau et électricité). Parcelle 672 : compteur fonctionnel	Parcelles classées en zone A. Les extensions dans les hameaux ne sont pas autorisées.
Villedieu	Nottonville	Cahier de concertation	Remarques sur les dispositions prises lors de l'implantation de SODICLAIR	
Bouilly	Intréville	Cahier de concertation	Demande des précisions sur les tenants et les aboutissants des zones constructibles	Choix fait par la commune pour le développement de l'habitat
Beury	Beauvilliers	Cahier de concertation	Souhaite que les activités artisanales soient autorisées dans la UA	Activité artisanale autorisée en UA sur Beauvilliers (article 1)
Robinet	Les villages Vovéens	Cahier de concertation	Propriétaire de la parcelle A1076 classée en constructible dans le PLU actuel, cession de 2 terrains avec permis de construire qui vont être déposés pour 2 maisons en ossatures bois et toiture végétalisée	La commune devra se prononcer sur cette requête lors de la période de consultation des PPA avant enquête publique.
Baranton	Trancrainville	Cahier de concertation	Demande à ce qu'au niveau de ses terrains situés autour de l'ancienne gare, il n'y est pas de modification par rapport au PLU actuel de la commune.	Terrains classés en zone N. Nécessité d'adapter le zonage à l'entreprise en repassant le tout en Ux

Les outils de la concertation

INFORMATION AU PUBLIC

- **Le site internet** de la Communauté de Communes: <http://www.coeurdebeauce.fr/>
→ Publication de toutes les informations et documents relatifs à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, enrichissement des documents téléchargeables et information sur les dates de réunions publiques.
- **Articles de presse** sur la démarche informant la population de l'avancement de la procédure d'élaboration du PLUi
→ (Écho Républicain du 16/03/2019, 07/11/2019)
- **Magazine Beauce'Mag**: 2 publications dans le Beauce'Mag, magazine distribué dans tous les foyers du territoire de la Communauté de Communes.
→ Une publication dans l'édition de printemps 2019 et une publication dans l'édition de janvier 2020
Des propositions d'articles à intégrer dans les bulletins communaux ont également été faites aux communes.
- **Expositions PLUi** sur différentes étapes de la procédure : 1° Diagnostic, 2° PADD et 3° Règlement + OAP.
3 séries d'expositions ont circulé dans les MSAP de façon permanente et 3 en itinérance dans les communes du territoire.
Au total, l'exposition a été composée de 14 panneaux, consultable également sur le site internet de la CCCB.
→ Diagnostic sur la période Mars – Mai 2019
→ Projet d'Aménagement et de Développement Durable sur la période fin Octobre 2019 – Février 2020
→ Règlement & OAP sur la période Janvier – Février 2020

CONCERTATION AVEC LE PUBLIC

- **Enquête agricole** : Diffusée à partir d'avril 2019 axée notamment sur le devenir des corps de fermes et des projets agricoles à venir.
- **10 Réunions Publiques** : sur la démarche informant la population de l'avancement de la procédure d'élaboration du PLUi :
5 réunions sur le diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable
→ Lundi 04 Novembre 19h Janville-en-Beauce – Espace Thierry la Fronde
→ Mardi 05 Novembre 19h aux Villages Vovéens – Salle Jean Feugereux
→ Mercredi 13 Novembre 19h à Sainville – Salle communale
→ Jeudi 14 Novembre à Bazoches en Dunois 19h – Salle communale
→ Vendredi 15 Novembre à Loigny-la-Bataille 19h – Salle communale
5 réunions sur la partie règlement & OAP
→ Mardi 14 Janvier 19h aux Villages Vovéens – Salle Jean Feugereux
→ Mercredi 15 Janvier 19h à Janville-en-Beauce – Espace Thierry la Fronde
→ Jeudi 16 Janvier à Sainville 19h – Salle communale

- Mercredi 22 Janvier à Péronville 19h – Salle communale
- Jeudi 23 Janvier à Terminiers 19h – Salle Pierre Terrier

- **Cahiers de concertation** : 54 cahiers de concertation mis à disposition dans les 51 communes membres et dans les maisons de services aux publics.
→ Plusieurs requêtes ont été transmises par le biais des cahiers de concertation

COLLABORATION DURANT LA DÉMARCHÉ

- **Environ 90 réunions de travail** : sur les 3 phases de la démarche d'élaboration du PLUi. Ces réunions se sont déroulées sur une journée complète et se sont déclinées sous différents formats :

Pour la phase concertation :

- 1 Conférence des maires pour fixer les modalités de collaboration et de concertation à travers une charte de gouvernance

Pour la phase diagnostic

- 1 plénière pour présenter la démarche de diagnostic
- 29 ateliers par groupes de 2 à 4 communes pour identifier les besoins et travailler sur les projets communaux dans une logique territoriale

Pour le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

- 1 plénière pour la présentation de la démarche du PADD
- 9 ateliers par groupe de communes (correspondants aux anciens périmètres des Comcom) pour élaborer le PADD

Phase règlement

- 1 plénière pour présenter la partie réglementation écrite et graphique
- 9 ateliers par groupes de communes (correspondants aux anciens périmètres des Comcom) pour élaborer le PADD
- 8 comités de pilotage : chaque série d'ateliers a donné lieu à un comité de pilotage afin de valider l'avancement des études.

- Réunions de travail avec les PPA : 4 réunions de travail ont eu lieu afin de faire le point sur l'avancement de l'élaboration du PLUi en amont des réunions de personnes publiques associées et avant l'arrêt du document.
 - 30 avril et 4 Décembre 2019 avec les services de la DDT
 - 10 Janvier 2020 avec les services de la DDT, les services de l'UDAP et la Chambre d'agriculture
 - 4 Février 2020 avec les services de la DDT, la chambre d'agriculture et M Boudier (CDEN)

Réunion avec ELI, service instructeur : 1 réunion pour s'assurer de la lisibilité du règlement pour l'instruction des dossiers d'urbanisme futurs - 24 janvier 2020 rencontre avec la cheffe de service Mme Branka

- **Réunion des personnes publiques associées** : 2 RPPA ont eu lieu le 19 septembre 2019 et le 14 janvier 2020

Calendrier de l'exposition itinérante

PLUI	EXPOSITION ITINERANTE	DIAGNOSTIC
<i>Communes</i>	<i>Jour(s) récupération et lieu</i>	<i>Exposition jours de permanence</i>
Sainville		Mercredi 6 mars / jeudi 7 mars / vendredi 8 mars
Garancières en Beauce	vendredi 8 mars à Sainville	samedi 9 mars / lundi 11 mars
Oysonville	11 mars en soirée ou 12 mars en matinée à Garancières en Beauce	Mardi 12 mars / jeudi 14 mars
Gommerville	15 mars à Oysonville	Samedi 16 mars / lundi 18 mars
Ardelu	18 mars en soirée ou 19 mars en matinée à Gommerville	Mardi 19 mars
Gouillons	20 mars à partir de 16h00 à Ardelu	Jeudi 21 mars / lundi 25 mars
Levesville la Chenard	25 mars à partir de 17h à Gouillons	Mardi 26 mars / jeudi 28 mars
Baudreville	28 mars après –midi ou soir à Levesville la Chenard	vendredi 29 mars / mardi 2 avril
Mérouville	2 avril ou 3 avril à Baudreville	jeudi 4 avril / lundi 8 avril
Neuvy en Beauce	8 avril à partir de 17h00 à Mérouville	Mardi 9 avril / vendredi 12 avril
Intréville	Du 12 avril au 17 avril à Neuvy en Beauce	Jeudi 18 avril
Rouvray Saint Denis	18 avril à partir de 16h30 à Intréville	Vendredi 19 avril
Barmainville	19 avril à Rouvray Saint Denis	Mardi 23 avril / vendredi 26 avril
Oinville saint liphard	26 avril à 18h00 ou le 29 avril à Barmainville	Mardi 30 avril / vendredi 3 mai
Guilleville	3 mai à partir de 19h00 à Oinville Saint Liphard	Lundi 6 mai / vendredi 10 mai

Trancrainville	10 mai après-midi à Guilleville	Lundi 13 mai / vendredi 17 mai
Janville-en-Beauce	17 mai à partir de 15h00 à Trancrainville	Lundi 20 mai / mardi 21 mai / mercredi 22 mai
Toury	22 mai à partir de 17h00 à Janville	Jeudi 23 mai / vendredi 24 mai / lundi 27 mai
Santilly	27 mai vers 17h00 à Toury	Mardi 28 mai / Jeudi 30 mai
Poinville	30 mai après-midi à Santilly	Vendredi 31 mai

PLUI	EXPOSITION ITINERANTE	DIAGNOSTIC
<i>Communes</i>	<i>Jour(s) récupération et lieu</i>	<i>Exposition jours de permanence</i>
Péronville	A voir avec la commune	Mercredi 6 mars / Vendredi 8 mars
Varize	Vendredi soir 8 mars ou samedi 9 mars à Péronville	Mardi 12 mars / Jeudi 14 mars
Bazoches en Dunois	Jeudi soir 14 mars à Varize	samedi 16 mars / Mardi 19 mars
Nottonville	Mardi soir 19 mars à Bazoches en Dunois	Mercredi 20 mars / Vendredi 22 mars
Courbehaye	Vendredi soir 22 mars à Nottonville	Samedi 23 mars /mardi 26 mars
Cormainville	Mardi soir 26 mars ou mercredi 27 mars à Courbehaye	Jeudi 28 mars /Mardi 2 avril
Fontenay sur Conie	Mardi soir 2 avril ou mercredi 3 avril à Cormainville	Jeudi 4 avril /Lundi 8 avril
Orgères en Beauce	Lundi soir 8 avril ou mardi 9 avril à Fontenay sur Conie	Mercredi 10 avril /jeudi 11 avril /vendredi 12 avril
Tillay le Péneux	Vendredi soir 12 avril ou samedi 13 avril à Orgères	Lundi 15 avril / Mercredi 17 avril
Bazoches les Hautes	Mercredi soir 17 avril ou jeudi 18 avril à Tillay le Péneux	Vendredi 19 avril / mardi 23 avril
Baigneaux	Mardi soir 23 avril ou mercredi 24 avril à Bazoches les Hautes	Jeudi 25 avril /lundi 29 avril

Dambron	Lundi soir 29 avril ou Mardi 30 avril à Baigneaux	Jeudi 2 mai / lundi 6 mai
Poupry	Mardi 7 mai ou jeudi 9 mai à Dambron	Vendredi 10 mai / mercredi 15 mai
Lumeau	Mercredi soir 15 mai ou Jeudi 16 mai à Poupry	Vendredi 17 mai /lundi 20 mai
Loigny la Bataille	Lundi soir 20 mai ou mardi 21 mai à Lumeau	Mercredi 22 mai /vendredi 24 mai
Terminiers	Vendredi soir 24 mai ou samedi 25 mai à Loigny la Bataille	Mardi 28 mai /mercredi 29 mai
Guillonville	Mercredi 29 mai à Terminiers	mardi 4 juin / vendredi 7 juin

PLUI	EXPOSITION ITINERANTE	DIAGNOSTIC
<i>Communes</i>	<i>Jour(s) récupération et lieu</i>	<i>Exposition jours de permanence</i>
Ouarville	Transmise le 05 mars lors de la réunion sectorielle	Mercredi 6 mars / vendredi 8 mars
Reclainville	8 mars à partir de 19h30 ou le 11 avril à Ouарville	Mardi 12 avril / vendredi 15 mars
Louville la Chenard	15 mars à partir 19h ou le 18 mars à Reclainville	Mardi 19 mars / vendredi 22 mars
Moutiers-en-Beauce	22 mars après-midi ou le 24, 25 mars à Louville la Chenard	Mercredi 26 mars / vendredi 29 mars
Fresnay l'évêque	29 mars à partir de 19h00 à Moutiers	Lundi 1^{er} avril / mardi 2 avril
Ymonville	2 avril à partir de 18h00 ou le 3 avril à Fresnay l'évêque	Jeudi 4 avril / vendredi 5 avril
Eole en Beauce	5 avril à partir de 18h00 à Ymonville	Lundi 8 avril au vendredi 12 avril
Villars	15 avril à Eole en Beauce	Mardi 16 avril / vendredi 19 avril
Villages Vovéens	19 avril à partir de 16h30 à Villars	mardi 23 avril / mercredi 24 avril / jeudi 25 avril
Beauvilliers	25 avril à partir de 17h15 à Voves	Vendredi 26 avril / Mardi 30 avril

Prasville	30 avril à partir 17h30 à Beauvilliers	Jeudi 2 mai / vendredi 3 mai
-----------	--	------------------------------

PLUI	EXPOSITION ITINERANTE	PADD
<i>Communes</i>	<i>Jour(s) récupération et lieu</i>	<i>Exposition jours de permanence</i>
Sainville		Lundi 28, Mardi 29, Mercredi 30 Octobre
Garancières en Beauce	31 Octobre à Sainville	Samedi 2 Novembre et Lundi 4 novembre
Oysonville	4 novembre en soirée à Garancières	Mardi 5 novembre et Jeudi 7 novembre
Ardelu	7 novembre à Oysonville	Mardi 12 novembre
Gommerville	13 Novembre à Ardelu	Mercredi 13 Novembre et Samedi 16 Novembre
Gouillons	18 Novembre ou 19 Novembre à Gommerville	Jeudi 21 Novembre et Lundi 25 Novembre
Levesville la Chenard	25 Novembre à partir de 17h à Gouillons	Mardi 26 Novembre et Jeudi 28 Novembre
Baudreville	28 novembre après-midi ou soir à Levesville	vendredi 29 novembre / mardi 3 décembre
Mérouville	4 décembre à Baudreville	jeudi 5 décembre / lundi 9 décembre
Neuvy en Beauce	9 décembre à partir de 17h00 à Mérouville	Mardi 10 décembre / vendredi 13 décembre
Intréville	Du 13 décembre au 18 décembre à Neuvy en Beauce	Jeudi 19 décembre
Rouvray Saint Denis	12 décembre à partir de 16h30 à Intréville	Vendredi 20 décembre
Barmainville		Mardi 7 janvier / vendredi 10 janvier
Oinville saint liphard	10 janvier à Barmainville	mardi 14 janvier / vendredi 17 janvier

Guilleville	17 janvier à partir de 19h00 à Oinville Saint Liphard	Lundi 20 janvier / vendredi 24 janvier
Trancrainville	A partir du 24 janvier à Guilleville	Lundi 27 janvier / vendredi 31 janvier
Janville-en-Beauce	31 janvier à partir de 15h00 à Trancrainville	Lundi 3/mardi 4 / mercredi 5 février
Toury	5 février fin d'après-midi	Jeudi 6/ vendredi 7/ samedi 8 février
Santilly	10 février à Toury	Mardi 11 février / Jeudi 13 février
Poinville	13 février à Santilly	Vendredi 14 février

PLUI	EXPOSITION ITINERANTE		PADD
<i>Communes</i>	<i>Jour(s) récupération et lieu</i>	<i>Exposition jours de permanence</i>	
Ouarville		Vendredi 25 octobre / mardi 29 octobre	
Reclainville	29/10 mars à partir de 19h30 ou le 30/10 avril à Ouarville	Jeudi 31 Octobre / Mardi 5 novembre	
Louville la Chenard	5/11 à partir 19h à Reclainville	vendredi 8 novembre / Mardi 12 novembre	
Moutiers-en-Beauce	12/11 après-midi	Mercredi 13 novembre / vendredi 15 novembre	
Fresnay l'évêque	15/11 à partir de 19h00 ou le 18/11 à Moutiers	Lundi 18 novembre / mardi 19 novembre	
Ymonville	20/11 Fresnay l'évêque	Jeudi 21 novembre / vendredi 22 novembre	
Eole en Beauce	22/11 Ymonville	Lundi 25 novembre au vendredi 29 novembre	
Villars	2/01 à Eole en Beauce	Mardi 3 décembre / vendredi 6 décembre	
Villages Vovéens	6/12 à partir de 16h30 à Villars	Lundi 9 décembre au mercredi 11 décembre inclus	
Beauvilliers	11/12 à partir de 17h15 à Voves	Vendredi 13 décembre / Mardi 17 décembre	

Prasville	17/12 à partir 17h30 à Beauvilliers	Jeudi 19 décembre au 3 janvier
-----------	-------------------------------------	---------------------------------------

PLUI	EXPOSITION ITINERANTE	PADD
<i>Communes</i>	<i>Jour(s) récupération et lieu</i>	<i>Exposition jours de permanence</i>
Péronville		Vendredi 25 Octobre / Lundi 28 octobre
Varize	Lundi 28 octobre au soir	Mardi 29 Octobre / Jeudi 31 octobre
Bazoches en Dunois	Jeudi soir 31/10 à Varize	Mardi 5 novembre / samedi 9 novembre
Nottonville	Mardi soir 12 /11 à Bazoches en Dunois	Mercredi 13 novembre / Vendredi 15 novembre
Courbehaye	15/11 au soir à Nottonville	Samedi 16 novembre /mardi 19 novembre
Cormainville	Mardi soir 19/11 ou mercredi 20/11 à Courbehaye	Jeudi 21 novembre /Mardi 26 novembre
Fontenay sur Conie	Mardi soir 26/11 ou mercredi 27/11 à Cormainville	Jeudi 28 novembre / Lundi 2 décembre
Orgères en Beauce	Lundi soir 2/12 ou mardi 3/12 à Fontenay sur Conie	Mercredi 4 décembre /jeudi 5 décembre /vendredi 6 décembre
Tillay le Péneux	Vendredi soir 6/12 ou samedi 7/12 à Orgères	Lundi 9 décembre / Mercredi 11 décembre
Bazoches les Hautes	Mercredi soir 11/12 ou jeudi 12/12 à Tillay le Péneux	Vendredi 13 décembre / mardi 17 décembre
Baigneaux	A partir du mardi soir 17/12	lundi 6 janvier / jeudi 9 janvier
Dambron	9/01 ou 10/01 à Baigneaux	Lundi 13 janvier / jeudi 16 janvier
Poupry	16/01 à Dambron	Vendredi 17 janvier / Mercredi 22 janvier
Lumeau	A partir du 22/01 à Poupry	Vendredi 24 janvier / Lundi 27 janvier

Loigny la Bataille	Mardi 28/01 en COPIL	Mercredi 29 janvier /vendredi 31 janvier
Terminiers	Vendredi soir 31/01 à Loigny	Lundi 3 février /mercredi 5 février
Guillonville	A partir 5/02 à Terminiers	vendredi 7 février / mardi 11 février

PLUI	EXPOSITION ITINERANTE	REGLEMENTATION
<i>Communes</i>	<i>Jour(s) récupération et lieu</i>	<i>Exposition jours de permanence</i>
Santilly		Mardi 14 janvier
Poinville	A récupérer à partir du 15 janvier Santilly	Vendredi 17 janvier
Toury	A récupérer lundi 20 janvier à Poinville	Lundi 20 et mardi 21 janvier
Janville en Beauce	A récupérer le mardi 21 janvier fin d'après-midi ou le mercredi matin	Mercredi 22 janvier et jeudi 23 janvier
Trancrainville	A récupérer le jeudi en fin d'après-midi	Lundi 27 janvier
Oinville Saint Liphard	A récupérer à Trancrainville à partir de 17h le 27 janvier	Mardi 28 janvier
Guilleville	A récupérer à partir du 29 janvier	Vendredi 31 janvier
Barmainville	A récupérer à Guilleville	Mardi 4 février
Rouvray Saint Denis	A récupérer à Barmainville à partir du 5 février	Vendredi 7 février
Neuvy en Beauce	A récupérer le lundi 10 février	Mardi 11 février
Intréville	A récupérer à partir du 12 février	Jeudi 13 février
Mérouville	A récupérer à Intréville	Lundi 17 février
Levesville la Chenard	A récupérer mérouville à partir de 17h	Mardi 18 février

Baudreville	A récupérer à Levesville à partir de 17h	Mercredi 19 février
Gouillons	A récupérer à Baudreville	Lundi 24 février
Ardelu	A récupérer à Gouillons	Mardi 25 février
Gommerville	A récupérer à Ardelu	Mercredi 26 février
Oysonville	A récupérer à Gommerville	Jeudi 27 février
Garancières en Beauce	A récupérer à Oysonville	Samedi 29 février
Sainville	A récupérer à Sainville	Lundi 1 mars mardi 2 mars

PLUI	EXPOSITION ITINERANTE	REGLEMENTATION
<i>Communes</i>	<i>Jour(s) récupération et lieu</i>	<i>Exposition jours de permanence</i>
Guillonville		Mardi 14 janvier
Terminiers	Vers 12h le 14/01	Mercredi 15 janvier et jeudi 16 janvier
Loigny la Bataille	Récupérer le 16/01	Vendredi 17 janvier
Lumeau	Récupérer le 17/01 vers 12h	Lundi 20 janvier
Poupry	A récupérer le 20/01 à partir de 19h ou le 21/01	Mercredi 22 janvier
Dambron	A récupérer le 22/01 à partir de 18h30	jeudi 23 janvier
Baigneaux	A récupérer le 23/01 à partir de 18h30 ou le 24/01	Lundi 27 janvier
Bazoches les Hautes	27/01 à partir de 18h	Mardi 28 janvier
Tillay le Péneux	Récupérer le 28/01 vers 11h30	Mercredi 29 janvier

Orgères en Beauce	Récupérer le 29/01	Jeudi 30 janvier et Vendredi 31 janvier
Fontenay sur Conie	A récupérer le 31/01 à partir de 17h	Lundi 3 février
Cormainville	A récupérer à partir du 4 février	Jeudi 6 février
Courbehaye	A récupérer à partir du 7 février	Samedi 8 février
Nottonville	A récupérer à partir du 10 février	Mercredi 12 février
Bazoches en Dunois	A récupérer à partir 12 février	Samedi 15 février
Varize	A récupérer à partir du 17 février	Mardi 18 février
Péronville	A récupérer à partir du 19/01	Vendredi 21 février

PLUI	EXPOSITION ITINERANTE	REGLEMENTATION
<i>Communes</i>	<i>Jour(s) récupération</i>	<i>Exposition jours de permanence</i>
Prasville		Jeudi 16 janvier
Beauvilliers	Le 16 janvier	Vendredi 17 janvier
Villages Vovéens	Le lundi matin	Lundi 20 et mardi 21 janvier
Villars	A partir du 22 janvier	Vendredi 24 janvier
Eole en Beauce	Vendredi en fin d'après-midi	Lundi 27, mardi 28 et mercredi 29 janvier
Ymonville	Mercredi fin d'après-midi	Jeudi 30 janvier
Fresnay l'évêque	Le 31 janvier	Lundi et mardi 3 et 4 février
Moutiers-en-Beauce	Le mardi en fin d'après-midi	Mercredi 5 février

Louville la Chenard	Le 6 février	Vendredi 7 février
Reclainville	Vendredi 7 février fin d'après-midi	Mardi 11 février
Ouarville	A partir du 12 février	Vendredi et mardi 14 et 18 février

Exposition sur le diagnostic

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
COEUR DE BEAUCE



LA DEMARCHE

Le PLUi, c'est quoi ?

UN DOCUMENT STRATEGIQUE :
Le PLUi traduit le projet d'aménagement et de développement durables du territoire COEUR DE BEAUCE pour les 10 à 15 prochaines années.

UNE DEMARCHE SOLIDAIRE :
Le PLUi garantit la cohérence et la complémentarité du développement de chaque commune de la Communauté de Communes pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population (logements, équipements...).

UN OUTIL REGLEMENTAIRE :
Le PLUi est un document qui régit le droit des sols de chaque parcelle, publique ou privée. Il remplacera à terme l'ensemble des documents d'urbanisme en vigueur sur chaque commune.



Pourquoi un PLUi ?

Habitat :
Proposer des logements abordables prenant en compte les usages et les modes d'habiter.

Economie :
Conforter le développement de l'activité locale.

Tourisme :
Encourager le développement et la structuration d'une offre touristique.

Mobilité :
Favoriser une articulation plus efficace entre urbanisme et déplacements.

Environnement :
Préserver et mettre en valeur les paysages et les milieux naturels.

Transition écologique et lutte contre le changement climatique :
Maîtriser la consommation d'énergie et promouvoir la production d'énergies renouvelables.

Communauté de Communes Coeur de Beauce | ZA de l'Ermitage - 1 rue du Docteur Casimir Lebel - 28310 Janville-en-Beauce



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
COEUR DE BEAUCE



LE DIAGNOSTIC

CONTEXTE TERRITORIAL



9 712 km²,
soit 16,5% de la
superficie de
l'Eure-et-Loir.

25 000
habitants
répartis sur
48 communes
de 75 à 4 000 habitants,
soit 5,7%
de la population
eurélienne

53%
d'espaces
naturels
protégés

91,5%
d'espaces
agricoles

Première étape de l'élaboration du PLUi, le diagnostic analyse les atouts et contraintes du territoire sous tous les angles : démographie, habitat, économie, équipements, déplacements, patrimoine, cadre de vie, environnement ... Véritable photographie, il fait émerger les grands défis auxquels la CCCB doit répondre pour l'avenir.

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
COEUR DE BEAUCE

LE DIAGNOSTIC

MILIEU NATUREL

Un territoire au relief peu marqué, exposé aux vents,
où la pluviométrie est faible.

Une biodiversité riche : la présence d'une zone **Natura 2000**
(Zone de Protection Spéciale Beauce et Vallée de la Conie)
qui couvre la moitié du territoire.



Mode d'occupation des sols :

3,3% du territoire occupés par les villes et villages (espaces bâtis),
292,5 hectares de terres naturelles et agricoles ont été consommés en 10 ans, soit 0,3% du territoire.

Environnement et énergie :

L'eau est une ressource abondante grâce à la nappe de Beauce mais dont la qualité est à surveiller.
Un territoire au fort potentiel éolien.

➡ Eviter l'étalement urbain qui grignote toujours plus d'espace rural et contribue à augmenter les distances de déplacements.



DEMOGRAPHIE et HABITAT

- 25 103 habitants en 2015

Une croissance moyenne annuelle de +0,4 %.

Une population qui a augmenté de 450 habitants depuis 2010.

Une croissance démographique portée par un solde naturel positif.
- 26% de la population a - de 20 ans (France : 24,4%)

Un territoire plutôt jeune avec un indice de jeunesse : 107,8 (France 98,7), mais qui tend à vieillir.

Des seniors (60 ans et +) qui représentent 24% des habitants de la CCCB en 2015 contre 21,6% en 2010.
- 12 000 logements sur le territoire en 2015, dont 91% de maisons.

4 ménages sur 5 sont propriétaires de leur résidence.

84% du parc construit avant 1990.

Près d'un logement sur dix (9,3 %) vacant.
- 2,4 personnes par ménage en moyenne.

60,4% de la population sont des personnes seules ou des couples sans enfant.

780 logements sociaux en 2015 (soit 6,5% du parc) dont 92% situés sur les principaux pôles urbains (Villages Vovéens, Orgères, Toury et Janville-en-Beauce).

Un territoire attractif en termes de prix pour les primo-accédants.

- Conserver une population équilibrée et mieux répartir l'offre de logements sur le territoire en terme de prix, de type, de taille.
- Améliorer la performance énergétique et diversifier l'offre d'habitat pour garder les familles avec enfants sur le territoire (engagement de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat en avril 2015).

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
COEUR DE BEAUCE

LE DIAGNOSTIC

EQUIPEMENTS et SERVICES

- Un territoire qui lutte contre la désertification médicale grâce à l'existence de 2 maisons de santé et la création de deux nouvelles
- Des équipements sportifs bien répartis sur le territoire et de qualité.
- Des commerces de proximité.
- Des services renforcés notamment par la présence des trois maisons de services au public.
- Des équipements culturels.
- Des équipements scolaires et périscolaires.
- Une programmation culturelle.



maison de santé
d'Orgères-en-Beauce



complexe aquatique
Villages Vovéens



ALSH de Toury



école de Terminiers

➡ Accompagner le développement des équipements, des services et du commerce de proximité.

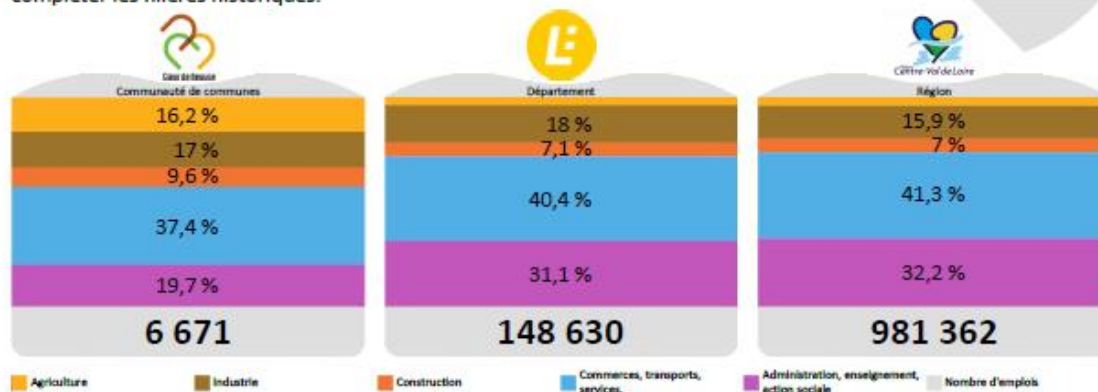


ACTIVITES ECONOMIQUES

- On dénombre en 2015 sur le territoire de la CCCB, un peu plus de **11 000 actifs** pour **6 671 emplois**, ce qui représente **4,5%** des emplois du département d'Eure et Loir.

Un territoire à **91%** agricole. L'agriculture est créatrice de richesses sur le territoire mais aussi d'emplois (16% des emplois dans le secteur agricole).

Plus de **700** exploitations agricoles, dont **13** exploitations en agriculture bio générant **1 100** emplois. Historiquement orientée vers l'agriculture, l'économie se diversifie. La logistique, les énergies renouvelables (parcs éolien et photovoltaïques) et les carrières viennent compléter les filières historiques.



Sucrerie de Tournay : 60 000 tonnes de sucre produites. 140 salariés + 60 saisonniers.



Zone d'Artenay-Poupry : une des vitrines de l'économie du territoire. XPO Logistics, Denjean, STEF et Kuehne Nagel emploient 850 personnes dont 600 sur Poupry.



ENJEUX

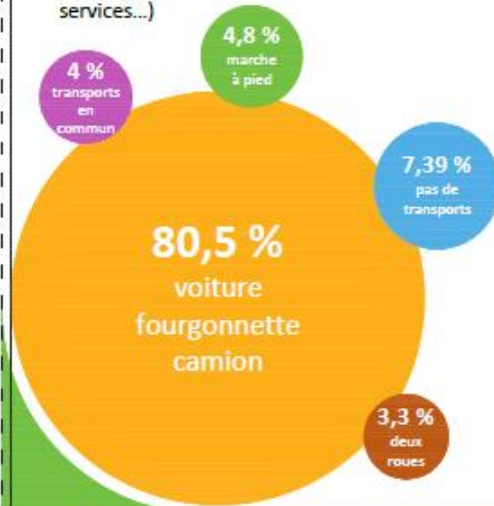
➡ Développement de l'activité économique, le maintien d'une économie agricole sont des enjeux importants pour l'emploi et l'identité du territoire.



DEPLACEMENTS

- Une offre en transports en commun qui ne répond que partiellement aux besoins des ménages. Seul 4% des actifs utilisent les transports en commun (faible fréquence de la desserte en TER).

La CCCB lance un programme d'innovation pour les déplacements alternatifs à la voiture individuelle, à travers un Plan de Mobilité Rurale et le programme "Cœur de Beauce Mobilité" : amélioration de l'offre de transport sur le territoire en misant sur la complémentarité entre les déplacements collectifs, partagés et même motorisés, plateforme de covoiturage par les entreprises, nouvelle desserte du réseau de transports en commun, mise en place d'un système de navettes sur la zone de Poupry-Artenay assuré par des salariés volontaires, création d'une application numérique permettant de centraliser toute information relative à l'emploi (mobilités, logements, gardes d'enfants, services...)



- ➡ Promouvoir une mobilité permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- ➡ Lever les freins à l'employabilité des euréliens qui ne sont que 20% sur la base logistique.
- ➡ Encourager de nouvelles habitudes de déplacements plus économe en énergie (covoiturage, autopartage, bus conduit par salarié sur la zone de Poupry-Artenay...).

PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
COEUR DE BEAUCE

LE DIAGNOSTIC

PAYSAGE

- Les paysages du territoire de la CCCB présentent vallonnements et ondulations.
 Les bourgs ont joué de ce relief, s'implantant soit dans les creux, soit sur les points hauts.



7

- Beaucoup de points de vue ouvrent sur un large horizon, en raison de ce relief peu accidenté. C'est un avantage et un inconvénient au regard de l'aménagement, puisque toute construction peut se voir de loin.
- De nombreux repères aident à s'orienter, lire le paysage ainsi qu'à identifier l'endroit où l'on se situe (clochers d'églises, château d'eau, antennes relais et bâtiments industriels)
- La plaine est la famille paysagère la plus étendue du territoire. Elle n'a rien d'uniforme, au contraire. Elle prend différentes apparences selon les cultures pratiquées qui dessinent une mosaïque de couleurs changeantes au fil des saisons.



ENJEUX

- ➡ La lisibilité du paysage à travers la perception des grandes verticales (pylônes, éoliennes, silos...), des carrières et de leurs continuités, des zones d'activités, des boisements et du relief comme appuis pour les villages.
- ➡ La préservation de la richesse du sol agricole.
- ➡ L'eau dans sa gestion quantitative et qualitative.
- ➡ Les milieux ouverts, accueil d'une biodiversité.
- ➡ La fermeture et la banalisation des vallées.
- ➡ Les sentiers et les routes pour leur fonction de découverte du paysage.

Communauté de Communes Coeur de Beauce | ZA de l'Ermitage - 1 rue du Docteur Casimir Lebel - 28310 Janville-en-Beauce





PATRIMOINE et TOURISME

• Eglise de Villeau

• Château de Varize

• Moulin d'Ymonville

• Gîte de Moronville



Ce territoire de passage entre Ile de France et Vallée de la Loire se caractérise par une histoire et un patrimoine riche : 31 monuments classés ou inscrits aux Monuments Historiques.

Un office de tourisme intercommunal crée en 2019 : la Maison du Tourisme Cœur de Beauce qui a pour mission de valoriser le territoire et de le rendre plus attractif.

14 500 visiteurs à la Maison de la Beauce et 5 000 au Musée de la guerre 1870 à Loigny-la-Bataille.

Une offre de restauration et d'hébergements trop faible au regard d'un potentiel important, notamment dans le secteur de la vallée de la Conie.

- ➡ Favoriser le maintien des commerces alimentaires et de restauration,
- ➡ Accompagner les porteurs de projets touristiques,
- ➡ Structurer l'offre d'hébergement et d'animations au sein de la Maison du Tourisme du Cœur de Beauce.



DEUXIEME ETAPE DE LA PROCEDURE

La deuxième étape de la procédure du PLUi est le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ce Projet d'Aménagement et de Développement Durables détermine les grandes orientations d'aménagement du territoire, à partir des enjeux identifiés au sein du diagnostic. Ainsi, et conformément à l'article L101-2 du Code de l'urbanisme, le PADD traduit les objectifs communautaires visant à :

Atteindre l'équilibre entre :

- Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;
- Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la lutte contre l'étalement urbain ;
- Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;
- Les besoins en matière de mobilité ;

La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

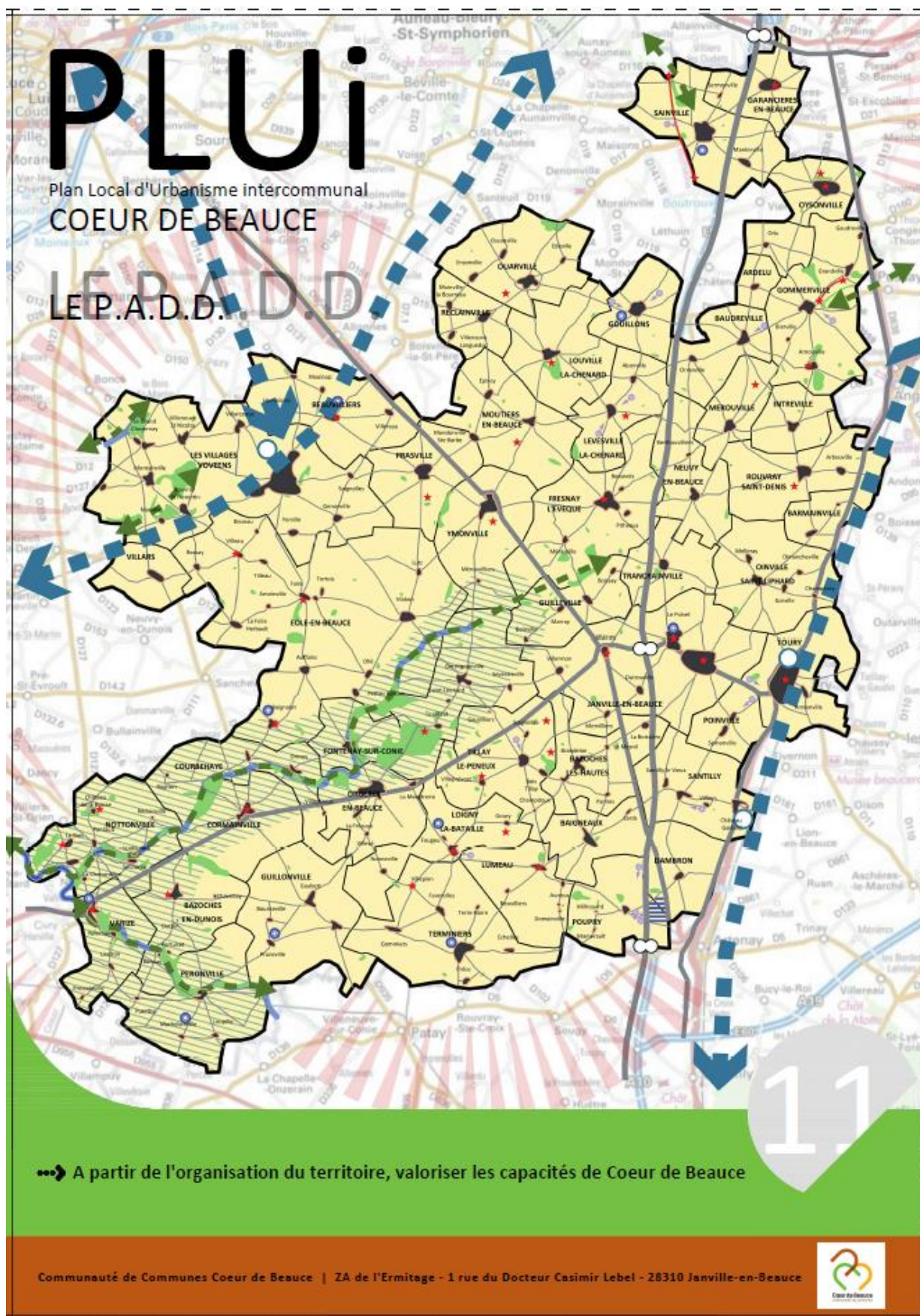
La sécurité et la salubrité publiques ;

La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;

La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;

La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables ;

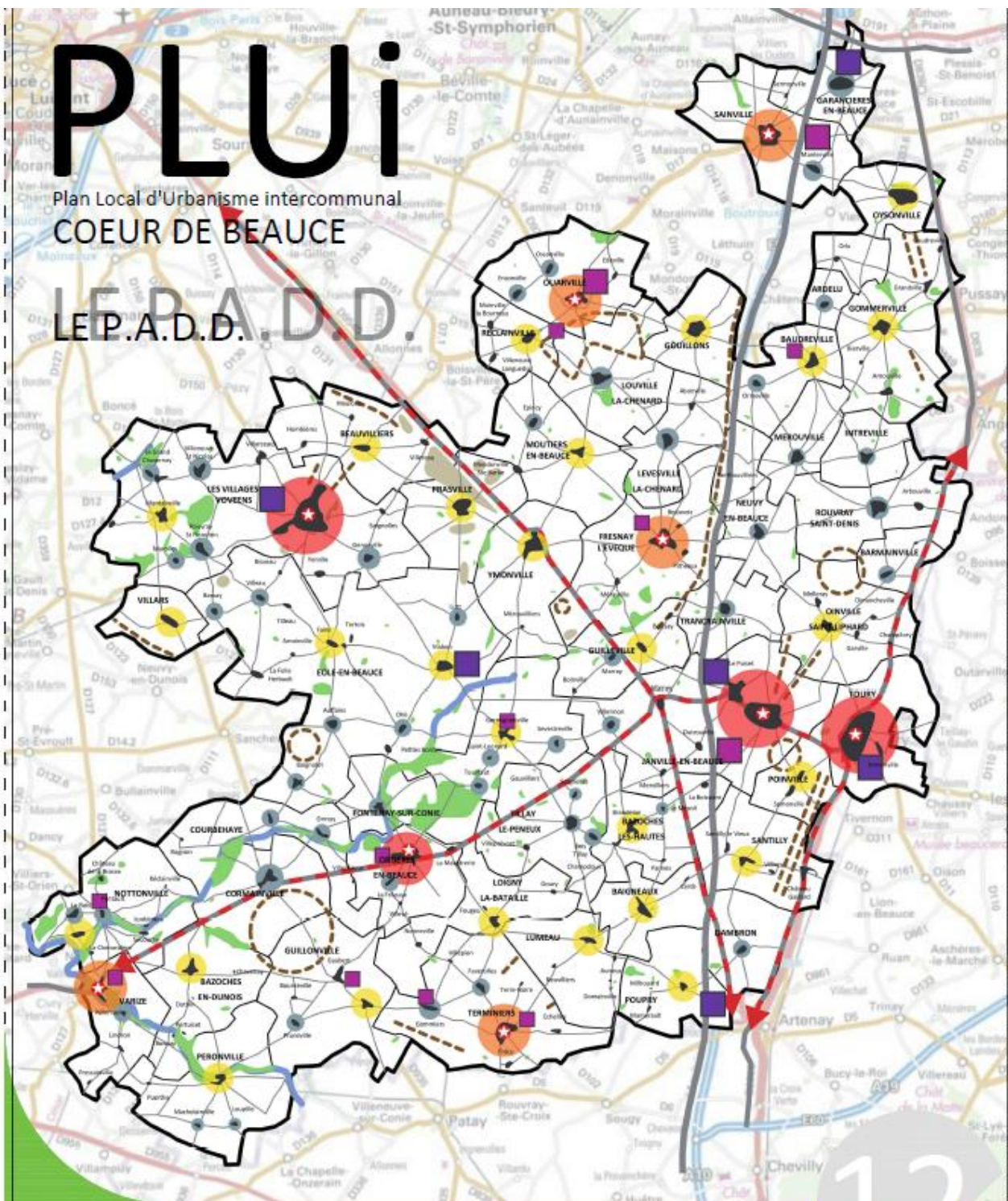
La promotion du principe de conception universelle pour une société inclusive vis-à-vis des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie dans les zones urbaines et rurales.



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
COEUR DE BEAUCE

LE P.A.D.D. D.D.



➡ Hierarchiser les possibilités de développement pour habiter et vivre sur le territoire

Communauté de Communes Coeur de Beauce | ZA de l'Ermitage - 1 rue du Docteur Casimir Lebel - 28310 Janville-en-Beauce



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
 COEUR DE BEAUCE

TROISIEME ETAPE DE LA PROCEDURE

La troisième et dernière étape de l'élaboration du PLUi traduit le projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) par des outils réglementaires écrits et graphiques et par l'identification de secteurs à enjeux qui font l'objet d'Orientations d'Aménagements et de Programmation (OAP).

LA TRADUCTION REGLEMENTAIRE

- La traduction réglementaire comprend un règlement graphique (plan de zonage) et un règlement écrit. Le plan de zonage divise le territoire de la CCCB en zones et secteurs soumis à des réglementations spécifiques.

On distingue ainsi quatre types de zone :

➤ Zones U comme "URBAINES"

Ces zones sont déjà construites pour de l'habitat, des équipements publics, des activités économiques et où les nouvelles constructions seront autorisées en fonction de leur destination.

➤ Zones AU comme "A URBANISER"

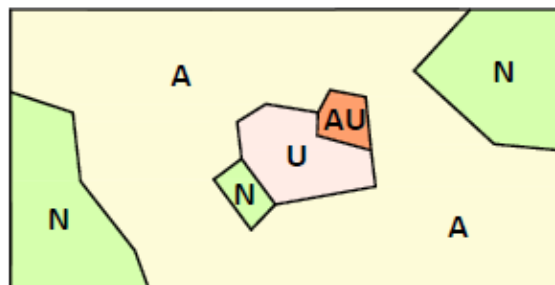
Ces zones peuvent être au sein d'espaces déjà bâtis, mais ne présentant pas une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter, ou en continuité des enveloppes bâties, les zones AU sont destinées à être aménagées dans un futur plus ou moins proche sous forme d'opérations d'ensemble.

➤ Zones A comme "AGRICOLLES"

Ces zones sont majoritairement dédiées à l'activité agricole en raison de leur potentiel agronomique, biologique ou économique. On y trouve aussi des bâtiments agricoles pour lesquels il est possible d'envisager un changement de destination et des habitations pour lesquelles la réalisation d'extensions ou d'annexes demeurent possible.

➤ Zones N comme "NATURELLES"

Ces zones sont vouées à être protégées en raison de la qualité des sites, de leur caractère d'espace naturels et de leur intérêt écologique. Comme pour les zones agricoles (zones A) peuvent être autorisés en zones N les constructions et installations nécessaires aux exploitations agricoles et forestières, mais aussi les extensions et annexes des bâtiments d'habitation.



- Le plan de zonage peut, entre autres, également préciser :

- Les espaces boisés classés, ayant pour objet de protéger l'intérêt écologique et paysager d'arbres ou de boisements.
- Les emplacements réservés qui sont une servitude affectant un terrain en vue de le réserver à une destination future d'utilité publique et d'en limiter la constructibilité à la stricte conformité de ladite destination

- Pour plus de détails sur votre commune, veuillez consulter les fascicules mis à votre disposition.

- Au plan de zonage est associé un règlement écrit, décliné en 7 articles, qui précise :

Où puis-je construire ?

- Article 1 : destinations et sous-destinations autorisées, autorisées sous conditions, ou interdites

Comment j'insère ma construction dans son environnement ?

- Article 2 : volumétrie et implantation des constructions
- Article 3 : qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère
- Article 4 : traitement environnemental et espaces non bâtis et abords des constructions
- Article 5 : stationnement

Comment je m'y raccorde ?

- Article 6 : desserte par les voies publiques ou privées
- Article 7 : desserte par les réseaux

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
COEUR DE BEAUCE

LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Les OAP exposent la manière dont la collectivité souhaite mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager des secteurs nécessitant une approche d'ensemble. Ces OAP sont obligatoires pour les futures zones à urbaniser (ZAU) et viennent en complément du règlement pour garantir « la prise en compte des qualités architecturales, urbaines et paysagères des espaces dans la continuité desquels s'inscrit la zone.

Les OAP peuvent également concerner aussi des secteurs déjà bâtis pour lesquels il est attendu une mutation (changement de destination d'un corps de ferme par exemple).

Les OAP peuvent être aussi thématiques, notamment à travers leur vocation patrimoniale. En ce sens elles comprennent des dispositions portant sur la conservation, la mise en valeur ou la requalification des éléments bâtis ou naturels présentant un intérêt culturel, historique, architectural ou écologique.

Une OAP comporte un schéma qui peut définir les principes d'aménagement attendus (accessibilité, desserte, éléments paysagers à conserver, place de l'espace public dans la zone à aménager...) et précise également le nombre de logement attendus.

Si vous êtes propriétaire
d'un terrain dont l'urbanisation
est encadrée par une OAP,

...> Ce que vous pouvez faire :

- Vous avez le droit de conserver votre terrain en l'état si vous le souhaitez,
- Vous pouvez solliciter un permis de construire ou un permis d'aménager, dans la mesure où votre projet est compatible avec les principes d'aménagement précisés dans l'OAP

...> Ce que vous ne pouvez pas faire :

- Vous ne pouvez aménager votre parcelle sur la base d'un projet qui ne respecte pas les principes d'aménagement précisés dans l'OAP

L'aménagement du secteur encadré par une OAP peut être réalisé par un aménageur (public ou privé) ou par plusieurs propriétaires. Ainsi, la collectivité s'assure :

- Que le site pourra être aménagé en respectant son environnement
- Qu'aucune partie du site deviendra non constructible à terme par l'absence d'accès

...> Pour plus de détails sur votre commune, veuillez consulter les fascicules mis à votre disposition.

Affiche des réunions publiques de novembre 2019



RÉUNION PUBLIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



Votre avis nous intéresse !

« Save the date ! »



« Présentation des éléments du diagnostic et du Projet d'Aménagement et de Développement Durable par les bureaux d'études En Perspectives et Coopaname »

Lundi 04 Novembre	19h – Janville-en-Beauce Espace Thierry la Fronde 11 Avenue Jules Viollette
Mardi 05 Novembre	19h – Les Villages Vovéens Salle Jean Feugereux Place Maurice Maunoury - Voves
Mercredi 13 Novembre	19h – Sainville Salle polyvalente 11 Rue de la Porte d'Etampes
Jeudi 14 Novembre	19h – Bazoches en Dunois Salle polyvalente 15 rue de l'Église
Vendredi 15 Novembre	19h – Loigny-la-Bataille Salle polyvalente 23 rue du Général de Sonis



Cœur de Beauce
communauté de communes

Affiche des réunions publiques de Janvier 2020



RÉUNION PUBLIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



**Votre avis nous
intéresse !**

« Save the date ! »

Mardi 14 Janvier	19h – Les Villages Vovéens Salle Jean Feugereux Place Maurice Maunoury - Voves
Mercredi 15 Janvier	19h – Janville-en-Beauce Espace Thierry la Fronde 11 Avenue Jules Viollette
Jeudi 16 Janvier	19h – Sainville Salle polyvalente 11 Rue de la Porte d'Etampes
Mercredi 22 Janvier	19h – Peronville Salle polyvalente 13 rue Germinal
Jeudi 23 Janvier	19h – Terminiers Salle Pierre Terrier Rue de Charette



« Présentation du règlement écrit et graphique ainsi que des orientations d'Aménagement et de Programmation par les bureaux d'études En Perspectives et Coopaname »



Cœur de Beauce
communauté de communes

Site internet de la CCCB et réseau sociaux outil de communication


**NOUS
CONNAÎTRE**

**ÉCONOMIE
ET EMPLOI**

**ENFANCE
ET SCOLARITÉ**

**SERVICES À LA
POPULATION**

**SPORTS CULTURE
ET TOURISME**

**AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

VOUS ÊTES ICI : [ACCUEIL](#) - [ACTUALITÉS](#) - [URBANISME](#) - RÉUNIONS PUBLIQUES PLUI

RÉUNIONS PUBLIQUES PLUI

Présentation du règlement écrit et graphique du PLUi



VENEZ PARTICIPER À L'UNE DES 5 RÉUNIONS PUBLIQUES PRÈS DE CHEZ VOUS :

- **Mardi 14 Janvier aux Villages Vovéens – Salle Jean Fegereux**
- **Mercredi 15 Janvier à Janville-en-Beauce – Espace Thierry la Fronde**
- **Jeudi 16 Janvier à Sainville – Salle communale**
- **Mercredi 22 Janvier à Peronville – Salle communale**
- **Jeudi 23 Janvier à Terminiers – Salle Pierre Terrier**

ACTUALITÉS

CATÉGORIE(S) :

- Urbanisme


**NOUS
CONNAÎTRE**

**ÉCONOMIE
ET EMPLOI**

**ENFANCE
ET SCOLARITÉ**

**SERVICES À LA
POPULATION**

**SPORTS CULTURE
ET TOURISME**

**AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

VOUS ÊTES ICI : [ACCUEIL](#) - [AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE](#) - [PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL \(PLUI\)](#) - [ESPACE DE TÉLÉCHARGEMENT](#)

ESPACE DE TÉLÉCHARGEMENT

Retrouvez ici tous les documents consultables dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.



Articles parus dans le Mag Coeur de Beauce

URBANISME

UN P.L.U.I. POUR DESSINER LE TERRITOIRE DE DEMAIN

POUR ANTICIPER LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DANS TOUTES SES COMPOSANTES, UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL EST EN COURS D'ÉLABORATION.



La Communauté de Communes Coeur de Beauce est compétente en matière d'urbanisme. Dans la continuité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) arrêté en 2018, les élus de Coeur de Beauce ont souhaité poursuivre leur réflexion sur l'avenir du territoire en prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Le PLUi est un document d'urbanisme qui doit permettre l'émergence d'un projet partagé et concerté d'aménagement et de développement durable pour les 10

à 15 ans à venir. Il vise à répondre aux besoins des habitants actuels et à réfléchir aux besoins futurs liés à l'attractivité du territoire. Il fixe également les grandes orientations stratégiques d'aménagement et les règles d'occupation et d'utilisation des sols. Le PLUi doit s'articuler avec les autres documents de planification, comme le SCOT. Pendant toute la période d'élaboration du PLUi, les autres documents d'urbanisme en vigueur restent applicables (PLU, Carte Communale...), mais il se substituera à eux dès qu'il sera approuvé.

UNE VISION PARTAGÉE DU TERRITOIRE ET UN TRAVAIL COLLABORATIF

La réalisation de ce PLUi a été confiée au groupement « En perspective, Coopaname, COPNE et GEOMAP-IMAGIS ». Il est essentiel qu'un PLUi se fonde sur un travail collaboratif et une vision partagée du territoire avec les communes. Pour ce faire, chaque commune a désigné un délégué et un suppléant pour suivre son élaboration. Il s'agit donc d'un document issu d'une construction conjointe entre l'ensemble des communes mais aussi de la concertation avec la population pour apporter une réponse aux préoccupations de nos administrés.

LA CONCERTATION : COMMENT PARTICIPER ?

// Un registre de concertation sera mis à disposition du public pendant toute la procédure au siège de la communauté de communes ainsi que dans les 48 communes membres (aux jours et heures d'ouverture habituels).

// Des réunions publiques seront organisées en mai 2019 et décembre 2019.

// Une enquête publique : l'arrêt du PLUi est prévu pour février 2020. À la suite de cette phase s'en suivra l'enquête publique aux alentours du mois de mai-juin 2020.

LES OBJECTIFS DU PLUI

- // Accompagner le développement démographique
- // Maîtriser le développement urbain
- // Conforter les services et équipements
- // Favoriser la mobilité
- // Dynamiser le tissu économique
- // Préserver et valoriser l'activité agricole
- // Conforter les paysages et atouts patrimoniaux
- // Préserver et mettre en valeur l'environnement

PRATIQUE

→ Des expositions, aux différentes phases de l'élaboration, tourneront dans les communes et dans les trois Maisons de Services au Public du territoire.

→ Les documents seront mis en ligne au fil de l'élaboration sur l'espace dédié au PLUi du site internet de la Com Coeur de Beauce : www.coeurdebeauce.fr/listes/plan-local-durbanisme-intercommunal-plui/

OPAH

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Des aides pour améliorer son logement

Informations, conseils, visites à domicile, préconisations, recherches de financements, dossier de subvention, suivi personnalisé

- Aides financières
- Habitat dégradé
- Économies d'énergie
- Aides aux travaux
- Adaptation pour l'autonomie

Renseignements auprès de SOLIHA :

02 37 26 00 58
36 Avenue M. Marnoury
28000 LERSANT
contact@solihha.fr

Ou lors de permanences d'informations à la Communauté de Communes Coeur de Beauce
02 37 40 15 41 | contact@coeurdebeauce.fr

SOLIHA
SOLIDARITÉ POUR L'HABITAT

Coeur de Beauce

Agence Régionale de l'Habitat

HABITAT & AMÉNAGEMENT

PLUi : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

LE 30 SEPTEMBRE 2019, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A DÉBATTU SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD).



Cette pièce centrale du futur PLUi, qui formalise les grandes orientations de la Communauté de Communes Cœur de Beauce pour les 10 prochaines années (ambitions démographiques, protection des espaces naturels, attractivité économique...), a ensuite été présentée aux administrés à l'occasion de cinq réunions publiques organisées sur les différents bassins de vie. Ces rencontres ont permis de partager et d'échanger sur les premiers résultats de l'étude.

Depuis le deuxième semestre 2019, les élus travaillent à concrétiser la stratégie en définissant la localisation du futur développement et les règles en matière d'urbanisme.

UNE DÉMARCHÉ PARTICIPATIVE

Les équipes en charge de la démarche s'efforcent de vous tenir informés à chaque étape et sont à votre écoute.

INFORMATION

- ➔ Un onglet sur le site internet de la Communauté de Communes Cœur de Beauce : www.coeurdebeauce.fr
- ➔ Des articles dans *Cœur de Beauce*, le mag et dans les bulletins municipaux selon le choix des municipalités.
- ➔ Une exposition itinérante à chaque étape du projet

CONTRIBUTION

- ➔ Un registre de concertation est à votre disposition au siège de la communauté de communes et dans votre mairie.
- ➔ Une adresse mail est ouverte : participez où que vous soyez ! urbanisme@coeurdebeauce.fr
- ➔ Des réunions publiques, organisées au plus près de vous à chaque étape du projet.

L'arrêt du PLUi est prévu pour la fin février 2020. Une enquête publique se tiendra par la suite, pendant laquelle les administrés, entreprises et autres, pourront venir consulter le dossier et émettre des remarques auprès d'une commission d'enquête.

Le PLUi devrait être approuvé fin de l'été, début de l'automne 2020.

LOUEZ SOLIDAIRE ET SANS SOUCI



SOLIHA AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

DEPUIS JUILLET, UNE ANTENNE DE L'AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE CENTRE-VAL DE LOIRE A OUVERT EN EURE-ET-LOIR (DANS LES LOCAUX DE SOLIHA).

Son ambition est de mettre en relation des propriétaires qui auraient un ou plusieurs biens à louer dans un parfait état, y compris dans leurs performances énergétiques, et des locataires à revenus modestes.

Pour ceux-ci, les avantages sont évidents. Les propriétaires bénéficient quant à eux d'une garantie de loyer de 36 mois sur toute la durée du bail quelles que soient les ressources du locataire. Ils ont aussi l'assurance d'un contrôle permanent du règlement des loyers et d'un suivi de l'entretien des logements et des travaux de réparation.

Enfin, ils ont droit à un abattement de 85% sur leurs revenus fonciers pour la mise en gestion locative auprès d'une agence immobilière sociale. Cette agence a fait de Cœur de Beauce l'une de ses priorités compte tenu de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat menée avec Soliha.

CONTACT

Agence Immobilière Sociale
Centre-Val de Loire

Antenne d'Eure-et-Loir
36 avenue Maurice Maunoury
28600 Luisant
02 37 20 99 60
ais28@solihha.fr

Cœur de Beauce le mag - hiver 2020 // 7

Articles de presses parus dans l'Echo Républicain

L'ÉCHO
RÉPUBLICAIN

[À LA UNE](#) | [VIE LOCALE](#) | [FAITS DIVERS](#) | [SPORTS](#) | [ENTREPRENDRE](#)



Les élus planchent sur le SCOT et le PLUi

JANVILLE-EN-BEAUCE POLITIQUE

Publié le 16/03/2019



Jean-Louis Baudron a présenté ses réflexions © Droits réservés



La réunion du Conseil communautaire du Cœur de Beauce a été, jeudi, essentiellement consacré à « l'articulation des orientations entre les objectifs du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui s'imposera à toutes les communes ».

Stratégie intercommunale

Un autre point a d'abord été abordé : le président a retenu l'offre du bureau d'études Archigone pour un projet de salle pouvant accueillir les groupes à côté du musée de la Guerre de Loigny-la-Bataille. Ce bâtiment « simple » pourrait avoir une vue sur le champ de bataille.

Puis les architectes urbanistes du cabinet En Perspective ont présenté leurs travaux. Le SCOT est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un bassin de vie. Il précise les règles d'urbanisme applicables et doit, à terme remplacer les documents communaux. Il a été arrêté le 26 novembre et est soumis pour trois mois à l'avis du public avant son passage en enquête publique.

Pour rendre le PLUi conforme à ce SCOT, les urbanistes et le président Jean-Louis Baudron ont présenté leurs réflexions : comptabilité entre les textes, notions de hameau et d'écart, densité de construction, taux de croissance défini.

Quelques décisions ont été précisées : pas d'extension des hameaux, pas de construction dans les écarts, 50 % des constructions dans le bâti actuel et transfert entre communes possibles.

Après ce diagnostic, le projet d'aménagement sera précisé entre mars et mai 2019, puis sa traduction en règlement jusqu'en décembre. L'arrêt du projet (dont l'enquête publique) aura lieu de février à juin 2020 pour une mise en forme et une application de juillet à août 2020.

JANVILLE-EN-BEAUCE POLITIQUE



Le PLUi doit « protéger le monde agricole »

LES VILLAGES-VOVÉENS

Publié le 07/11/2019



François Roumet et Jean-Louis Guillemot , architectes. © Droits réservés



Jean-Louis Guillemot et François Roumet, architectes et urbanistes des cabinets En perspective et Copaname, ont présenté aux Vovéens l'avancement du projet d'aménagement et de développement durable qui servira de « pilier » au futur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Cette présentation s'est déroulée aux côtés de plusieurs membres de la communauté de communes du Cœur de Beauce, dont le président Jean-Louis Baudron.

L'objectif du PLUi, en concordance avec le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) récemment défini, sera de « valoriser les capacités du territoire, protéger le monde agricole, éviter le grignotage des terres et de hiérarchiser les possibilités de développement sur le territoire ».

La probabilité d'augmentation de la population a été estimée à 1,2 % par an, pour les prochaines années.

Les deux techniciens ont fait un bilan de l'état de la communauté de 971 km² et de 24.985 habitants. Ils ont défini les contours, (95 % de terres en culture et 3,3 % de secteurs urbanisés) et indiqué que 41 % des habitants vivaient dans les communes de Toury, Villages-vovéens, Janville-en-Beauce et Orgères.

Ils ont aussi souligné que 92 % vivaient dans des maisons, souvent énergétivores, et que la population était vieillissante.

Population vieillissante

Les zones d'activités, liaisons, paysages, villages et bourgs ont également été recensés.

Le public s'est interrogé sur le fait que ce plan prévoit une limitation des constructions dans les hameaux et que des extensions ne soient pas possibles.

LES VILLAGES-VOVÉENS